

ajouté à la force existante toute une gamme d'armes nucléaires tactiques qui, dans l'intervalle, ont constitué la réserve qui a empêché le continent européen d'être victime d'une agression. Voilà maintenant qu'on tente un effort désespéré pour édifier des forces classiques qui permettront un choix accru de ripostes. C'est ce qu'on appelle la doctrine de la riposte mesurée. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que les forces prévues pour 1966, si elles se réalisent, donneront à l'Europe de 30 à 33 divisions environ, ce qui représente le tiers ou la moitié des forces nécessaires pour résister à une attaque de grande envergure, si l'ennemi allait décider de déclencher une offensive puissante sur le continent européen.

Entre-temps, il est jugé absolument essentiel qu'aux forces classiques viennent s'ajouter les armes nucléaires mixtes ou tactiques. A cet égard, le rôle de reconnaissance tactique est considéré comme très important, voire indispensable. Il consiste à rechercher des cibles fixes ou en mouvement en territoire ennemi et à les détruire en cas d'hostilités.

La puissance tactique totale qui se trouve à l'heure actuelle sur le continent européen est moindre qu'on l'avait prévue, parce que les pays en cause avaient compté pouvoir mettre en place un certain nombre d'engins balistiques de portée moyenne mais, faute d'entente entre les membres de l'alliance de l'OTAN, la chose n'est pas encore faite. Par conséquent, les exigences qui se posent dans le cas des autres forces tactiques sont plus considérables qu'on ne le prévoyait. Le commandement suprême des alliés est donc persuadé que les forces que le Canada s'est engagé à fournir, et qui représentent une proportion considérable de la puissance tactique des forces aériennes tactiques de l'Europe, doivent être armées en conformité de l'accord conclu par notre gouvernement en 1959, dont note a été donnée par notre ambassadeur au conseil de l'OTAN au mois de décembre de la même année.

Monsieur l'Orateur, bon nombre d'entre nous l'ont noté non sans intérêt, la première fois que nous ayons entendu dire à la Chambre que le Canada avait demandé à son ambassadeur de faire part au conseil de l'OTAN de cet engagement, c'est lorsque le premier ministre a pris la parole dans cette enceinte vendredi dernier. Je pense que nous avons droit à plus de franchise, que nous avons droit à un exposé plus complet de la vérité lorsqu'il s'agit de la défense nationale; c'est la seule façon d'en venir à une conclusion intelligente. Le gouvernement n'a pas été très franc avec la Chambre et, pour ma part, je déplore vivement ce manque de sincérité. Il y a encore une foule de choses que je voudrais dire au sujet de l'OTAN, mais le temps fuit.

[L'hon. M. Hellyer.]

**M. Clancy:** L'honorable député accepte-t-il que je lui pose une question?

**L'hon. M. Hellyer:** Oui.

**M. Clancy:** Pouvez-vous me dire à quel mois et en quelle année on a signé l'accord de l'OTAN?

**L'hon. M. Hellyer:** Je demanderais à l'honorable député de lire le discours que le premier ministre a prononcé vendredi dernier, dans lequel il annonçait à la Chambre que le Canada avait accepté les engagements au cours de l'été de 1959 et que notre ambassadeur à l'OTAN avait informé le conseil de l'OTAN de cette décision. C'était au cours de l'année 1959.

La semaine dernière, nous avons tous été surpris et déçus, je crois, lorsque le département d'État américain a estimé devoir faire une déclaration pour corriger certains renseignements révélés à la Chambre des communes vendredi dernier. C'était, en effet, une action sans précédent, mais qu'il faut voir avec un certain recul, car c'est l'indécision du gouvernement canadien, et rien d'autres, qui en a été la cause. Les relations entre nos deux pays n'ont jamais été aussi mauvaises et les États-Unis doivent avoir désespéré de voir le gouvernement canadien actuel arriver à une décision, quelle qu'elle soit, en ce qui concerne ces urgentes questions de défense. Je suis persuadé que c'est bien ce qu'a pensé le ministre de la Défense nationale avant de prendre sa décision de ce matin.

Dans sa déclaration le jour suivant où il s'excusait du ton du communiqué, M. Rusk a dit que les États-Unis accepteraient toute décision nette de la part du gouvernement canadien. Il n'a pas souligné le mot «nette» dans sa déclaration, mais le sens était très clair tout de même.

**Une voix:** Vous le savez.

**L'hon. M. Hellyer:** Je comprends très bien que le gouvernement américain ait été exaspéré. Le gouvernement canadien a exercé des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour qu'il maintienne le système d'armes Bomarc au moment où il était en butte à des attaques vigoureuses ici à la Chambre et au Congrès américain. S'il a agi ainsi, c'était pour sauver les apparences après avoir montré une incompetence incroyable dans la mise au rancart de l'Avro Arrow. Une bonne part de la confusion et de l'indécision remonte à ce moment-là.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre en février 1959 que le Bomarc devait servir aux mêmes fins que l'Arrow. Comme la plupart d'entre nous le savent bien, ce communiqué a été rédigé dans le bureau du